

Michel Hunault: « Le juge n'est pas le seul responsable »

Député UDF de Loire-Atlantique, avocat de formation, Michel Hunault est membre du bureau de la commission d'enquête sur l'affaire d'Outreau.

« Cette audition publique du juge Burgaud est très attendue, évidemment. Personnellement, je n'ai pas une âme de procureur, je reste un avocat. Le juge a sa part de responsabilité, il n'est pas question de l'exonérer. Mais des dysfonctionnements, il y en a eu tout au long de la chaîne pénale : intimidations, menottes et gifles pendant les gardes à vue, présomption d'innocence bafouée, détention provisoire utilisée

comme moyen de pression psychologique et de chantage... Il était important que l'opinion publique prenne conscience de tout cela. Voilà pourquoi il ne fallait pas de huis clos. »

« Cette affaire d'Outreau est une affaire d'État. Les politiques, aussi, ont leur part de responsabilités. Des réformes sont indispensables et le gouvernement a compris qu'il serait provocateur d'en proposer quelques-unes avant la fin de nos travaux, le 7 juin. Les pistes sont connues : garantir en toutes circonstances la présomption d'innocence, mieux organiser les gardes à vue – pourquoi pas les filmer ? –

s'assurer que l'avocat peut efficacement assister son client. On doit aussi s'interroger sur le statut du mis en examen et sur la réelle efficacité du juge de la liberté et de la détention qui, dans la majorité des cas, va dans le sens du juge d'instruction. »

« Certains veulent supprimer le juge d'instruction, qui instruit souvent à charge, sans laisser au mis en examen beaucoup de moyens de se défendre. Ce qu'il faut surtout, c'est réformer la procédure pénale. La Justice doit avoir les moyens humains et financiers nécessaires pour débusquer la vérité d'une affaire. »



Michel Hunault, député UDF de Loire-Atlantique.

Ouest-France - 31 Janvier 2006